



**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITÉ DE TOAMASINA

PRESIDENCE

ARRETE N° 059 -2026/MESupReS/U-A/PDT

Portant appel à candidatures pour le recrutement des candidats pour l'entrée en première année de licence (L1) à distance en sciences de l'éducation et administration scolaire (S.E.A.S.) au sein de l'Université de Toamasina, année universitaire 2026 – 2027.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE TOAMASINA

Vu la Constitution ;

Vu la décision n°10-HCC/D3 du 14 octobre 2025 accordant l'autorité militaire compétente, représentée par le Colonel RANDRIANIRINA Michaël, à exercer les fonctions de Chef de l'Etat ;

Loi n°2022 – 018 du 13 décembre 2022 portant orientation générale du système éducatif à Madagascar.

Vu l'Ordonnance N° 92-030 du 17 juillet 1992 portant création des Universités ;

Vu le Décret N° 2008-179 du 15 février 2008 modifié par le décret N°2012-831 du 18 septembre 2012 portant réforme du système de l'Enseignement Supérieur et de Recherche en vue de la mise en place du système « Licence, Master, Doctorat » (LMD) ;

Vu le Décret n° 2002-565 du 04 juillet 2002, modifié par les Décret n° 2010-129 du 11 mars 2010, n°2012-688 du 10 juillet 2012, n° 2015-1510 du 9 novembre 2015, et n°2022-279 du 02 mars 2022 fixant l'organisation et le fonctionnement des Universités et des Établissements d'Enseignement Supérieur ;

Vu le Décret n°2022-510 du 13 avril 2022 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2019-073 du 06 février 2019 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le Décret N° 2025-426 portant nomination des Présidents des Universités ;

Vu le décret n°2026-776 du 15 mars 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret N° 2026-777 du 25 mars 2026 du 28 octobre 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n°106-2022/MESupRES/U-A/PDT du 06 octobre 2022 portant création d'une Ecole Normale Supérieure au sein de l'Université de Toamasina ;

Vu l'Arrêté n°108-2022/MESupRES/U-A/PDT du 07 octobre 2022 portant nomination du Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Toamasina ;

Vu l'Arrêté n°107-2022/MESupRES/U-A/PDT du 07 octobre 2022, modifié par l'Arrêté N° 114-2022/MESupReS/U-A/PDT du 21 octobre 2022 portant ouverture de la formation professionnelle ouverte à distance en « Sciences de l'Education et Administration Scolaire » au sein de l'Université de Toamasina;

Vu l'Arrêté n°109-2022/MESupRES/U-A/PDT du 08 octobre 2022 portant nomination du Coordonnateur Principal de la formation ouverte à distance en « Sciences de l'Éducation et Administration Scolaire » au sein de l'Université de Toamasina ;

Vu l'Arrêté n°3338/2023-MESupRES du 18 décembre 2023 portant habilitation des offres de formations dispensées à l'École Normale Supérieure (ENS), et à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines – Institut Confucius – au sein de l'Université de Toamasina ;

ARRÊTE :

Article premier. - Il est ouvert, au titre de l'année universitaire 2026-2027, un appel à candidatures pour l'admission en première année de licence à distance en sciences de l'éducation et de l'administration scolaire (S.E.A.S.), au sein de l'Université de Toamasina.

Article 2. - La formation est pédagogiquement rattachée à l'École Normale Supérieure (ENS) de l'Université de Toamasina.

Article 3. - Le nombre de places est illimité.

Article 4. - Peuvent faire acte de candidature, toutes les personnes titulaires d'un diplôme de baccalauréat, toutes séries (A1, A2, C, D, OSE, Techniques).

Article 5. - L'admission sera prononcée par décision du Président de l'Université de Toamasina, sur proposition du Coordonnateur Principal de la formation à distance en Sciences de l'Éducation et de l'Administration Scolaire.

La liste des candidats admissibles sera publiée sur le site officiel : <https://seas.mg>

Article 6. - La période de préinscription est fixée du vendredi 21 août 2026 à 08 heures au mercredi 30 septembre 2026 à 16 heures. Avant l'envoi du dossier physique, chaque candidat doit obligatoirement remplir un formulaire de candidature en ligne, disponible à l'adresse suivante : <https://seas.mg/inscription/>

Article 7 -Le dossier physique doit être envoyé à l'adresse suivante : Monsieur le Coordonnateur principal de la formation à distance en S.E.A.S, Bureau de l'ENS – ex Maison de l'Asthme – Campus universitaire de Barikadimy, 501 Toamasina.

Le dossier doit comprendre :

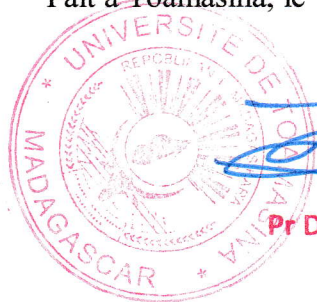
- ✓ Le formulaire d'inscription imprimé (à partir du lien ci-dessus) avec la référence du dossier ;
- ✓ Une copie certifiée du diplôme de Baccalauréat ;
- ✓ Deux enveloppes timbrées avec l'adresse du candidat ;
- ✓ Deux photos d'identité ;
- ✓ Un reçu de paiement de **60 000 MGA** pour les frais de dossier, versé sur le compte :
Baobab Banque Madagascar, Agence Mangarivotra Toamasina,
N° **00013 00014 23989437318 54**

Article 8 - Les centres de regroupement pédagogique et d'examen sont : Toamasina, Ambatondrazaka, Antananarivo, Fénérive-Est et Maroantsetra. **Un centre ne sera activé que si le nombre d'étudiants y est égal ou supérieur à 100.** Dans le cas contraire, les candidats seront réorientés vers le centre le plus proche.

Article 9 - Les frais de scolarité annuels s'élèvent à 450 000 MGA, payables en deux tranches. Le premier versement doit être au moins égal à 250 000 MGA.

Article 10 - Le Directeur de l'École Normale Supérieure et le Coordonnateur principal de la formation S.E.A.S sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toamasina, le **20 AOUT 2026**



Pr Diny RAZANAKOLONA